



COVID-19 Note d'orientation concernant les évacuations sanitaires Du point de vue du patient : comment fonctionne l'évacuation sanitaire liée à la COVID-19 ?

23 juin 2020

Le traitement des patients atteints de COVID-19 dans le pays où ils se trouvent demeure la première ligne de défense

Si vous ou un membre de votre famille remplissant les conditions requises êtes atteints de la COVID-19



- Consultez votre médecin traitant ou le médecin-conseil de l'entité dont vous relevez pour obtenir **des conseils adaptés**
- Informez la personne référente au sein de **votre organisation** que vous/une personne à votre charge remplissant les conditions requises êtes/est malade
- Vérifiez que votre organisation **dispose de coordonnées à jour** pour vous et les membres de votre famille
- Veillez à ce que tous les **documents de voyage** du patient/de la patiente soient valides et facilement accessibles

Détermination de la nécessité clinique de l'évacuation sanitaire liée à la COVID-19



- Les **formulaires de consentement et de décharge de responsabilité** doivent être signés par le patient ou la patiente **remplissant les conditions requises** et par l'entité référente
- Le médecin traitant/le médecin-conseil de l'entité **suivra** l'état du patient/de la patiente
- S'ils estiment qu'il existe un **besoin clinique** requérant un niveau de soins **non disponible dans le pays où se trouve le patient/la patiente**, une alerte d'évacuation sanitaire (EVASAN) sera lancée par l'intermédiaire du coordonnateur COVID-19 dans le pays*
- La **nécessité clinique** de l'évacuation sanitaire du patient/de la patiente COVID-19 remplissant les conditions requises sera ensuite **vérifiée** par le personnel médical des Nations Unies dans le cadre de la Cellule des Nations Unies chargée des évacuations sanitaires, qui fonctionne 24 heures sur 24

Confirmation du besoin clinique et lancement de la procédure d'évacuation sanitaire liée à la COVID-19



- **Dès confirmation** par la Cellule des Nations Unies chargée des évacuations sanitaires qu'une évacuation sanitaire liée à la COVID-19 aura lieu :
 - Les **formulaires de consentement et de décharge de responsabilité signés** doivent être adressés à la Cellule des Nations Unies chargée des évacuations sanitaires
 - Des **documents de voyage valides** seront exigés et transmis à la Cellule des Nations Unies chargée des évacuations sanitaires
 - Les **dossiers médicaux pertinents** des patients seront **transmis** à la Cellule des Nations Unies chargée des évacuations sanitaires
 - Les dispositions relatives à toute **escorte non médicale remplissant les conditions requises** seront prises par l'entité référente
 - La Cellule désignera et **confirmera le site d'accueil de l'évacuation sanitaire** et s'occupera également des dispositions à prendre et des autorisations à obtenir concernant le vol d'évacuation sanitaire

Mise en œuvre de la procédure d'évacuation sanitaire liée à la COVID-19



- L'état du patient/de la patiente fera l'objet d'un **suivi permanent** pendant toute la période précédant l'évacuation médicale
- L'évacuation sanitaire sera pleinement lancée lorsque **tous les documents, le consentement et les autorisations seront obtenus**
- Si son **état médical est stable**, le patient sera transféré vers le point de départ du vol d'évacuation sanitaire
- Le patient/la patiente sera **transporté(e) vers le site d'accueil désigné dans le cadre de l'évacuation sanitaire et pris(e) en charge dans l'établissement sanitaire désigné à cet effet**

* Le coordonnateur COVID-19, en collaboration avec le médecin traitant/médecin-conseil de l'entité et le point focal de l'entité, supervisera tous les aspects de l'évacuation sanitaire liée à la COVID-19 au niveau du pays en respectant la confidentialité des données relatives au patient tout au long de la procédure.